



ANNONCE DE POSTES À LA MAGISTRATURE COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature recommande au procureur général de l'Ontario des personnes en vue de leur nomination comme juges à la Cour de justice de l'Ontario.

Les recommandations relatives aux nominations à la magistrature sont formulées selon un processus fondé sur un bassin de candidatures. Le Comité invite les personnes intéressées à présenter leur candidature à des nominations à la magistrature **dans tous les tribunaux de base de l'Ontario**, de façon continue. Les candidates et candidats à une nomination à la magistrature sont encouragés à présenter une demande. Le Comité évaluera et classera toutes les candidatures reçues. Les classifications expirent trois ans après la date à laquelle la candidature a été soumise.

À l'heure actuelle, il y a des postes prioritaires à pourvoir dans les endroits énumérés ci-dessous. Les personnes qui souhaitent que leur candidature soit prise en compte en vue d'une nomination à ces endroits doivent présenter leur demande dès que possible :

- Cornwall
- Elliot Lake
- Pembroke
- Thunder Bay
- Timmins

Nous recherchons surtout des candidates et candidats bilingues. Les candidats qui se sont déclarés bilingues comme indiqué dans le formulaire de candidature doivent passer un test de français standardisé pour évaluer leur niveau de compétence linguistique.

Le Comité encourage également les personnes qui exercent dans tous les domaines du droit (droit criminel, droit civil, droit des sociétés, droit de la famille, etc.) à soumettre leur candidature.

La magistrature provinciale doit refléter la diversité de la population qu'elle sert. Nous encourageons les personnes issues de la diversité à présenter leur candidature.

Les nominations aux tribunaux de base nécessitent des déplacements à l'intérieur des limites régionales et vers d'autres endroits de la province de l'Ontario, selon les assignations du juge principal régional ou du juge en chef.

Pour pouvoir poser sa candidature à un poste de juge à la Cour de justice de l'Ontario, il faut, comme condition minimale, avoir été inscrit comme avocat-plaidant et procureur au barreau de l'une des provinces ou de l'un des territoires du Canada **pendant au moins dix ans**.

PROCESSUS : Les candidats sont classés comme « non recommandés », « recommandés » ou « hautement recommandés » dans tous les tribunaux où ils souhaitent siéger. **La période de classement dure trois ans**, et ce, à compter de la date de dépôt de la candidature.

Pour en savoir plus sur la procédure de nomination et lire une foire aux questions, consulter le [site Web](#) du Comité.

Toutes les personnes qui souhaitent présenter leur candidature doivent soumettre une copie électronique de la formule [actuelle](#) (**septembre 2026**) du Formulaire de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature. Toutes les communications du Comité seront envoyées par courriel. **Veuillez indiquer une adresse de courriel appropriée dans votre demande.**

Pour présenter votre candidature, utilisez la formule et respectez la marche à suivre [ici](#).